

aux 4
coins
du

PROGRAMME DE LÉGISLATURE

2016 - 2021



« Le Mont, une ville » devient « Le Mont, votre ville ! ». Dans le courant de la dernière législature, le projet « Le Mont, une ville » a abouti à la modernisation de la gouvernance administrative et politique communale, dans le but de faire face aux défis d'une collectivité appelée à devenir une ville au sens strict du terme d'ici la fin de la présente législature, puisque nous aurons alors atteint le seuil des 10 000 habitants.

La Municipalité souhaite à présent franchir un cap supplémentaire et faire du Mont-sur-Lausanne votre ville ! Une ville dont chacune et chacun d'entre vous êtes les acteurs. Les défis ne sont pas des moindres. Il s'agit en effet de préserver et favoriser la qualité de vie et le « vivre-ensemble » dans une collectivité située entre notre capitale cantonale et la campagne, elle-même constituée à la fois d'un habitat qui se densifie et qui se densifiera encore à l'avenir, avec ce que cela implique au niveau des exigences en termes d'infrastructures et de services, et de zones encore entièrement dévolues à l'agriculture et à la forêt. Il appartient à la Municipalité, au travers du programme qu'elle vous propose pour la législature 2016-2021, de donner l'impulsion à la création d'une identité forte de notre Commune, dans laquelle ses habitants se reconnaîtront. Mais pour cela, elle a besoin de vous. Appropriez-vous VOTRE VILLE et aidez-nous à construire l'avenir ensemble !

La Municipalité

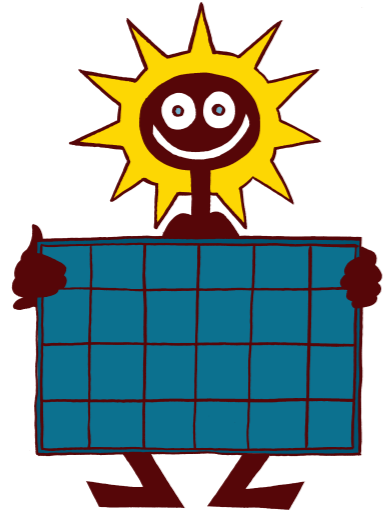
Administration générale

- Pérenniser les mesures prises dans le cadre du projet «Le Mont, une ville».
- Renforcer la communication vis-à-vis de la population, notamment par l'utilisation des moyens modernes de communication (site internet, panneaux électroniques d'informations, applications mobiles, etc.).
- Utiliser les technologies actuelles en vue de la mise en place de la cyberadministration et de guichets virtuels.

Finances

- Mettre en place une politique d'investissement favorisant un cadre de vie de qualité tout en gérant les finances communales de manière rigoureuse et responsable.

- Mettre en place une gestion électronique des documents (GED) pour l'ensemble de l'administration communale.



Urbanisme

- Créer une centralité communale forte avec l'aménagement d'espaces publics de qualité favorisant les échanges.
- Concrétiser le Plan général d'affectation (PGA) avec cohérence et qualité.
- Encourager la mise à disposition de logements diversifiés et accessibles à toutes les catégories de la population.



Développement durable

- Informer la population et la sensibiliser aux mesures d'économie d'énergie.
- Faire de la Commune un exemple en matière de développement durable, notamment au travers de l'achat de véhicules électriques pour les besoins de l'administration communale.

- Renouveler le label Cité de l'énergie.
- Favoriser le développement des énergies renouvelables en soutenant les projets d'installations solaires photovoltaïques et thermiques, notamment par le biais de la création d'un fonds pour les énergies renouvelables.



Mobilité

- Développer et améliorer la desserte en transports publics.
- Favoriser la mobilité douce sur l'ensemble du territoire communal.
- Développer les opérations de sensibilisation et de prévention auprès des conducteurs de véhicules, notamment par l'achat de radars pédagogiques.

- Actualiser la politique de stationnement.
- Actualiser le plan d'entretien du réseau routier communal en y intégrant l'exigence de l'assainissement du bruit routier.

Patrimoine bâti communal

- Réaliser un nouveau collège primaire sur le site du Rionzi afin de faire face à l'augmentation de la population et des besoins en matière scolaire.
- Mettre en place un plan d'assainissement des bâtiments communaux avec, lorsque cela se justifie, le recours à des contrats de performance énergétique.

- Assurer un monitoring de la performance énergétique des bâtiments communaux afin de réduire leur consommation d'énergie.



Ecole, accueil pré- et parascolaire

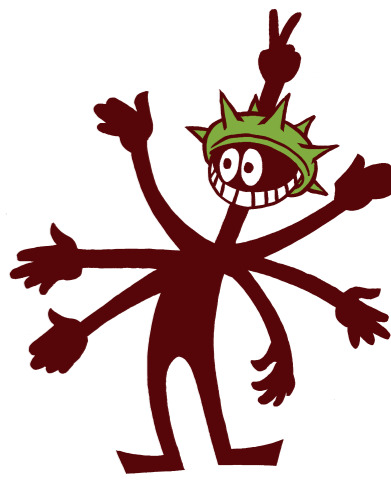
- Développer une politique de la Jeunesse et une offre en matière d'accueil pré- et parascolaire qui tienne compte des exigences des modifications à venir de la loi sur l'accueil de jour des enfants.
- Mettre en place un dispositif de transport scolaire efficient,

répondant aux exigences légales; par exemple en étudiant les synergies possibles avec l'offre en transport public existante et en favorisant autant que possible la mobilité douce.

Culture - loisirs - intégration

- Développer l'offre culturelle et sportive sur le territoire communal, dans un souci de complémentarité avec les communes voisines, et notamment la Ville de Lausanne.
- Favoriser le «vivre-ensemble» et les démarches participatives au travers de projets tels

que le projet «Quartiers Solidaires», qui favorisent les liens intergénérationnels et l'intégration dans les quartiers et au sein de la Commune dans son ensemble.



Ressources humaines

- Mettre en application le nouveau règlement du personnel communal répondant aux standards actuels et faire de la Commune du Mont-sur-Lausanne un employeur attractif.
- Porter un soin particulier à la formation continue des collaborateurs.
- Favoriser l'instauration d'une culture d'entreprise.



Sécurité

- Lutter contre les incivilités et renforcer le sentiment de sécurité en adaptant le concept de vidéosurveillance, par le

biais de l'installation de nouvelles caméras utilisant les technologies modernes.

Assainissement

- Actualiser le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et poursuivre la mise en

conformité du réseau communal tel que prévu dans le PGEE.

Infrastructures sportives

- Réaliser le schéma directeur du site du Châtaignier et no-

tamment la rénovation des installations sportives.

Espaces verts

- Définir et mettre en place une vision globale des aménagements des espaces verts, qu'il s'agisse des massifs de fleurs, des espaces verts communaux ou des places de jeux.



Politique régionale et intercommunale

- Participer activement à la mise en œuvre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) 2016, garder un rôle moteur au sein du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) via sa présidence et

être force de proposition dans les différentes commissions de Lausanne-Région dans lesquelles la Commune est représentée.

- Participer à la création du parc naturel périurbain du Jorat.



JE NE DOIS PLUS FAIRE

DE TAGS

